REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1965 -D- N° 16 /PR/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n°64/132/PC/SGG. du 11 Août 1964, portant organisation, fonctionnement et attributions de l'Inspection Commune des Affaires Administratives du Dahomey;

VU le Décret N°54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU la Loi N° 64-34 fixant la liste des Hauts Fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

SUR proposition du Président du Conseil, Chef du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu,

AMPLIATIONS :

PR.....	4
.....	6
Ministres..	9
DGF.....	1
DB.....	1
DC.....	1
Trésor.....	1
J O R D....	1
Intéressé..	1

DÉCRÈTE

ARTICLE Ier.- Monsieur DODE Septime, Administrateur, est nommé Inspecteur des Affaires Administratives par intérim.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui aura effet pour compter de la date de prise de service, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, le 28 AVRIL 1965

Par le Président de la République,

Le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

S.M. APITHY

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,

F. APLOGAN.